



> Lire cet article sur le site web

## Les « tickets resto » électroniques prêts à conquérir la France

Les 3,5 millions de salariés bénéficiant de titres-restaurant pourront bientôt passer des traditionnels tickets papier à la carte à puce. Le GIE Cartes Bancaires annonce en effet le déploiement prochain de cette nouvelle solution chez les 180.000 commerçants affiliés.

Précédent Suivant

Accueil > Actualité économique

Par Vincent MIGNOT - Publié hier à 15h07 - Réagir

Mots-clés : Entreprise, Moyens de paiement.

Tweeter l'article

### Sur le même sujet

- Cartes titres-restaurant : Banque Populaire-Caisse d'Epargne également sur les rangs mardi 15 avril 2014 à 17h57
- Moyens de paiement : le Crédit Mutuel-CIC se lance dans le titre restaurant mardi 15 avril 2014 à 13h44
- Tickets restaurants : "un avantage social" et non "une niche fiscale" pour Accor mardi 18 mai 2010 à 11h19



© MNStudio - Fotolia.com

**Les 3,5 millions de salariés bénéficiant de titres-restaurant pourront bientôt passer des traditionnels tickets papier à la carte à puce. Le GIE Cartes Bancaires annonce en effet le déploiement prochain de cette nouvelle solution chez les 180.000 commerçants affiliés.**

Depuis le 7 mars 2014, un décret autorise et encadre l'émission et l'usage de titres-restaurant sur support dématérialisé, carte à puce ou mobile. Les quatre émetteurs historiques - **Chèque Déjeuner**, **Edenred (Ticket Restaurant)**, **Natixis (Chèque de Table)** et **Sodexo** (Chèque Restaurant) - n'ont pas tardé à profiter de cette opportunité : dès cet été, les cartes Titres-Restaurant Dématérialisées (TRD) ont été expérimentées à Orléans, auprès de 300 commerçants et 1.500 salariés, avec un « très fort taux de satisfaction » explique le GIE Carte Bancaire dans un communiqué.

Le « ticket resto » électronique permet de régler ses repas, au centime près mais dans la limite de 19 euros par jour, directement via le terminal de paiement électronique (TPE) du commerce, comme on le ferait avec une carte bancaire. Une solution qui présente de nombreux avantages pour les restaurateurs (gain de temps, gestion facilitée, traçabilité, etc.) ; un peu moins pour les



salariés qui ne pourront plus utiliser leurs titres le dimanche, ou les donner à un tiers.

Lire à ce propos : « Tickets resto » électroniques : « Une évolution, pas une révolution »

### **Un simple paramétrage des terminaux de paiement**

Pour pouvoir utiliser les TPE existants, les 4 émetteurs historiques de titres-restaurant ont créé un nouveau collège au sein du GIE Cartes Bancaires, qui gère par ailleurs pour le compte des banques le réseau d'acceptation des cartes de paiement en France. Pour accepter les cartes TRD, les commerçants n'ont donc pas à investir dans du nouveau matériel, mais simplement à mettre à jour l'ancien. « Un simple paramétrage et c'est immédiatement opérationnel », promet le GIE Carte Bancaire, qui espère une « acceptation très large des cartes TRD à partir d'avril 2015 ».

Le marché des titres-restaurant en France en 2013 représentait 740 millions de titres émis, pour une valeur de 5,5 milliards d'euros.

Par Vincent MIGNOT suivre

© cbanque.com / VM / Novembre 2014

Tweeter l'article

### **Vos commentaires**

Soyez le premier à réagir à cette actualité ! Ajouter un commentaire

### **Articles les plus consultés**



Crédit auto : le leasing est-il en passe de doubler les crédits classiques ?

Baisse des taux : les Français chamboulent-ils vraiment leurs placements ?

Assurance-vie et crédit in fine : BNP Paribas condamnée pour manque

d'information Investir dans des fonds : quels avantages ? Une appli pour

tester les nouveaux services mobiles de la Société Générale Luxleaks :

« Cessez de m'insulter » demande Juncker aux élus europhobes Investir dans des fonds : quels avantages ? Les PPP et concessions, secteur le plus lucratif pour les géants européens du BTP (étude)